

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 JUIN 2011

- n° 3 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 3 cosignataires demandant la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au profit de l'Association fribourgeoise "La Main Tendue"

M. Pierre Marchioni (UDC) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au projet de l'Association fribourgeoise "La Main Tendue", subvention supprimée dès le budget de l'année 2010. Vu le rôle important et éminemment reconnu de cette Institution, cette mesure devrait être appliquée dans les plus brefs délais, mais au plus tard dès l'acceptation du budget 2012.

24 heures sur 24, 365 jours par année, des volontaires des deux sexes spécialement formés dans le domaine médico-psychologique sont à l'écoute de celles et de ceux dont la vie ne tient souvent qu'à un dernier coup de fil.

Vous connaissez tous ce numéro 143 de 'La Main Tendue', en allemand "Die Dargebotene Hand". Vous avez certainement tous vu ce pictogramme représentant un cœur dans une main tendue qui figure à l'entrée de nombreux ponts jouissant d'une douteuse célébrité, comme un dernier signe d'espoir. Je ne vais pas vous donner le détail de l'organisation, ni du travail de cette Association. Je remettrai volontiers à ceux qui le souhaitent le rapport annuel qui est suffisamment explicite.

La suppression de la subvention de la Ville de Fribourg, en 2009, pèse lourdement sur le budget déjà extrêmement serré de 'La Main Tendue' de Fribourg. Je ne m'attarderai pas aujourd'hui sur cette suppression, mais simplement relever qu'une réponse n'a été donnée à la demande de l'Association qu'après plusieurs semaines d'attente et qu'elle s'est limitée à un laconique '...nous ne soutenons que les sociétés locales'. Il est heureux qu'un grand nombre de communes du Canton ne tient pas le même raisonnement !

Pourquoi 'La Main Tendue' a-t-elle besoin d'argent ? Certes, les collaborateurs travaillent bénévolement, mais ils doivent disposer d'une formation de base de plus en plus poussée, ainsi que d'une formation continue qui est donnée par des spécialistes qu'il faut payer. Et c'est là le gros des dépenses de 'La Main Tendue'.

Il ne s'agit pas là de n'importe quelle association. Il s'agit d'une association qui sauve des vies. Comment alors imaginer qu'une Commune qui s'apprête à dépenser 400'000 francs pour inaugurer une salle de spectacle de plusieurs dizaines de millions refuse une subvention de 4'000 francs à une association dont le but unique est de prévenir le geste fatal de désespérés ?

Nous sommes soucieux de l'emploi parcimonieux de deniers publics, nous avons toujours défendu ce principe. Dans le cas présent, il s'agit d'une valeur qui ne saurait se monnayer, cette valeur de la vie.

Nous osons espérer que, même si le règlement du Conseil général prévoit un délai d'un an pour la réponse du Conseil communal à une proposition, le Conseil communal fera l'effort nécessaire pour que 'La Main Tendue' puisse boucler son budget 2012 avec un gros souci en moins."